



Convocation à une affaire

Par **binums**, le **04/07/2015** à **22:26**

Bonjour, rnrnj'ai été convoqué pour une affaire par téléphone .rnrnpremière question : après des recherches sur le net je n'ai pas trouvé de cas similaires seulement des convocations par courrier, donc est ce normal ?rnrndeuxième question : le numéro affiché est un 06.cela me surprend d'autant plus, n'ayant jamais eut affaire aux services de polices...donc est ce normal aussi?rnrntroisième question : je déménage très prochainement il a jugé utile de transmettre aux services de la ville ou j'emménage. On me recontactera dans plusieurs semaines, est ce si long? (sachant que c'est pas loin)rnrnEn essayant de creuser je n'ai pas pu savoir si une plainte a été déposée contre moi. je suppose que c'est le cas car depuis un ans, des dialogues violents sont échangés entre moi et l'homme qui est parti avec ma femme. quelles sont les suites probables?rnrnmerci si vous avez pris le temps de lire jusqu'au bout, pardon pour le style scolaire.

Par **chris_Idv**, le **05/07/2015** à **08:47**

Bonjour,rnrnUne convocation par les forces de l'ordre est formalisée par courrier.rnrnMaintenant si vous pensez connaître le sujet de cette convocation par téléphone mais que vous souhaitez avoir confirmation de l'identité de votre interlocuteur contactez (par telephone en appelant un numéro fixe) les forces l'ordre et demandez à vous entretenir avec la personne qui vous a sollicité.rnrnIl est toujours préférable avec les forces de l'ordre de répondre spontanément car c'est, à priori, un signe de bonne foi qui joue en votre faveur.rnrnCordialement,